LE RAVELIN

Votre Magazine d'information de la ville de Camaret-sur-Aygues

LABEL VILLES ET VILLAGES FLEURIS : CAMARET DÉCROCHE SA 3ÈME FLEUR !

PRINTEMPS 2022 • N° 29

SOMMAIRE

P. 4 à 5 ..... **Le village bouge :** toutes les actualités du village en bref

P. 6 à 9 ..... **Dossier sur la 3ème fleur**

P. 10..... **Enfance/Jeunesse :** lancement des travaux du parcours sportif aux jardins de l'Aygues

P. 11 à 12..... **Solidarité :** Camaret se mobilise en faveur des réfugiés Ukrainiens

P. 13 à 21..... **Plan Communal de Sauvegarde**

P. 22 ..... **Nouveau à Camaret**

P. 23 ..... **État-civil et tribune libre**

P. 24 ..... **Agenda :** votre printemps à Camaret

LE RAVELIN • 29 • Printemps 2022 • Publication éditée par la mairie de Camaret-sur-Aygues • Cours du Midi • 84850 Camaret-sur-Aygues • **Tél.:** 04 90 37 22 60 • **Fax:** 04 90 37 72 33 • **Courriel:** contact@camaret.org • **Directeur de la publication:** Monsieur le Maire de Camaret **Photos:** Mairie de Camaret, Kévin Banck • **Dépôt légal:** À parution • **Création graphique et mise en page:** MG (84210 Pernes-les-Fontaines) • **Fabrication:** MG Imprimerie • **Diffusion:** 2500 exemplaires • Vous pouvez télécharger ce magazine sur le site internet. Distribution au moyen d'un véhicule électrique de la Commune.

Imprimé en France sur papier PEFC, issu de forêts gérées durablement. Tous droits réservés.

WWW.CAMARET.ORG

L'ÉDITO DU MAIRE

Ces dernières semaines ont été marquées par le retour de la guerre aux portes de l'Europe avec le conflit Ukrainien. La décision de Vladimir Poutine d'attaquer un pays souverain est éminemment condamnable et inqualifiable. Cette guerre qui est le fruit, parmi d'autres causes, des politiques discutables de l'Union européenne et de l'OTAN face à la Russie depuis de nombreuses années, doit nous faire prendre conscience que le maintien de la paix reste fragile. Toutes nos pensées accompagnent le peuple Ukrainien dans cette tragédie qui nous appelle à être solidaire de nos voisins européens.

C'est en ce sens que la ville de Camaret a rapidement organisé une grande collecte de produits de première nécessité, de produits d'hygiène et de médicaments afin d'aider les réfugiés Ukrainiens. En quelques jours, vous avez été extrêmement nombreux à nous avoir apporté vos dons à l'accueil de la mairie. Je salue aujourd'hui cet élan de générosité qui a dépassé les limites de Camaret. Merci aux Camarétois, aux entreprises, aux associations, aux commerçants, aux collectivités voisines et aux écoles qui ont répondu favorablement à cet appel. Après quelques jours de collecte, un convoi humanitaire de la ville de Camaret et de la ville d'Orange est parti le 10 mars pour apporter cette aide directement aux réfugiés à la frontière Ukraino-polonaise (pages 11 et 12). En plus de lancer cette collecte, la ville de Camaret a décidé d'accueillir plusieurs membres d'une famille Ukrainienne dans notre logement d'accueil d'urgence depuis le 16 mars, le temps de les protéger de la guerre en attendant qu'ils puissent rentrer dans leur pays d'origine.

Vous l'avez remarqué, la crise du Covid a brusquement disparu pour laisser la place à la guerre en Ukraine. Si je me réjouis de la baisse du nombre de cas et de la levée du pass vaccinal, qui au passage n'a pas empêché la transmission du virus, j'attire votre attention sur le fait qu'il peut être réactivé d'un jour à l'autre par le Gouvernement, et notamment après les élections. À ce propos, je compte sur vous pour vous déplacer en masse à l'occasion de l'élection présidentielle qui aura lieu les 10 et 24 avril prochains et des élections législatives les 12 et 19 juin prochains. Ces deux élections se dérouleront à l'espace René Roussière. Râler c'est bien, voter c'est mieux !

J'en profite pour remercier tous les Camarétois qui ont répondu au recensement de la population qui s'est déroulé du 20 janvier au 19 février, sous la responsabilité de Corinne Pagano et de Bernadette Tourtet, secrétaires de la mairie. Les chiffres officiels de l'INSEE seront communiqués d'ici la fin de l'année et nous pourrons connaître le nombre exact d'habitants dans notre village.

Notre commune a brillamment remporté sa 3ème fleur dans le cadre du Label « Villes et Villages fleuris - Qualité de vie ». Cette distinction qui a été une belle surprise et une grande satisfaction pour nos agents municipaux et pour les élus, vient récompenser tous les efforts qui ont été mis en œuvre depuis 2014 dans le cadre de notre politique environnementale. (pages 6 à 9).

Vous découvrirez aussi dans ce nouveau numéro du Ravelin (pages 13 à 21), un Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (D.I.C.R.I.M.) que peut connaître notre village (inondation, canicule, risque nucléaire, tempête etc.). Je vous invite à garder précieusement ce document qui rappelle les consignes de sécurité et les moyens d'alerte prévus si une telle situation intervient sur la commune.

Chers amis, chers Camarétois, je vous souhaite un excellent printemps qui arrive à grands pas. De nombreux événements sont d'ores et déjà programmés pour les trois prochains mois (page 24). Le retour à une vie normale était plus que nécessaire.

Philippe de Beaurepaire

Maire de Camaret-sur-Aygues
Vice-Président de la Communauté de Communes
Aygues Ouvèze en Provence (CCAOP)

Rejoignez-nous sur Facebook/Ville de Camaret @LeVillageAuCoeurduPlandeDieu
Et sur notre compte Instagram @villedecamaret

Villes et Villages Fleuris
LE LABEL NATIONAL DE LA QUALITÉ DE VIE

Camaret, label « Villes et Villages fleuris » catégorie 3ème fleur.

LE VILLAGE BOUGE

UNE PREMIÈRE RÉUSSIE POUR LE NOËL DE L'ÉPICERIE AU GRÉ DE FLO

Marion et Florestan ont organisé leur premier Noël devant leur épicerie sur une petite partie du cours du Nord le 12 décembre dernier de 9 h 30 à 15 h 00, pour le plus grand bonheur des Camarétois qui sont venus profiter de ce moment convivial, en partenariat avec La Porte Fleurie, la boulangerie Le Cours'mandiz et La ballade de Jeremy.

BONNE CONTINUATION ROMAIN !

Après quelques années passées au sein des Services Techniques de la Ville de Camaret, notre agent Romain Bonelli a décidé de partir vers de nouvelles aventures du côté de Vaison-la-Romaine. Nous lui souhaitons une pleine réussite dans sa carrière professionnelle et tous nos vœux de bonheur puisqu'il vient d'être papa pour la troisième fois

PASSAGE DU PÈRE NOËL DANS LES ÉCOLES DU VILLAGE

Le Père Noël était de passage le 17 décembre dernier dans les rues du village, à la mairie, à l'école Souleiado et à l'école Saint Andéol pour le plus grand bonheur des petits et des plus grands…

RECENSEMENT DE LA POPULATION DE CAMARET

Du 20 janvier au 19 février 2022 s'est déroulé le recensement de la population sur notre commune. Durant cette période, chaque foyer camarétois a reçu la visite de l'un de nos agents recenseurs (de gauche à droite sur la photo) : Corinne, Patrick, Bernadette, Felicia, Sarah, Hugo, Amandine, Léonore et Ibrahim. Nous vous remercions d'avoir répondu aux questionnaires qui vous ont été remis. Nous connaîtrons la population exacte de la commune d'ici la fin de l'année.

CONCOURS DE DÉCORATIONS EXTÉRIEURES DE NOËL À CAMARET - ÉDITION 2021

Un grand bravo à la famille Mouysset qui remporte pour la deuxième année consécutive, cette seconde édition du concours de décorations extérieures de Noël. La deuxième place a été attribuée à la famille Marical et la troisième place à la famille Blanc. Le Jury a tenu à féliciter l'ensemble des participants. Nous vous donnons rendez-vous le vendredi 18 novembre 2022 pour la troisième édition de ce concours, qui est ouvert à tous ! La ville de Camaret félicite chaleureusement tous les commerçants du village qui ont aussi joué le jeu en décorant leurs vitrines et leurs boutiques.

DÉMÉNAGEMENT DE LA PHARMACIE COURS DU NORD

Plus grande et plus fonctionnelle avec de nombreuses places de stationnement, retrouvez désormais votre pharmacie au nouveau Pôle Médical situé près du magasin Intermarché.
Adresse : 108C avenue du Général de Gaulle, 84850 Camaret-sur-Aygues

SAN'DRESS RETOUCHES TIRE SA RÉVÉRENCE

Depuis plus de trois ans, Sandrine vous accueillait dans son atelier de couture sur le cours du Midi. Aujourd'hui, elle a décidé de prendre sa retraite pour s'occuper de ses petits-enfants. Souhaitons-lui une bonne retraite !

UN CAMARÉTOIS DANS LE JEU QUESTIONS POUR UN CHAMPION

Gabriel a brillamment représenté notre village de Camaret trois soirs de suite dans le jeu *Questions pour un Champion* sur France 3 à la fin du mois de février. Samuel Étienne anime ce jeu emblématique, qui voit chaque soir s'affronter quatre candidats autour de questions de culture générale. Bravo Gabriel pour votre parcours !

STOP AUX DÉJECTIONS CANINES !

Nous vous rappelons que les déjections canines sont interdites sur les voies publiques, les trottoirs, les espaces verts publics, les espaces des jeux publics pour enfants, les parcs et jardins. Il est demandé aux propriétaires d'animaux de veiller scrupuleusement au respect de cette réglementation et de procéder immédiatement, par tout moyen approprié, au ramassage des déjections de leur animal sur toute ou partie de la voie publique y compris les caniveaux ou tout autre espace public. Il a été mis en place des « toutounets » sur divers endroits de la commune afin que les propriétaires de chiens puissent se munir d'un sac afin de ramasser la déjection et la jeter dans une poubelle adéquate. Si toutefois vous vous apercevez qu'il n'y a plus de sacs disponibles dans ces « toutounets », merci de contacter la mairie. En vous remerciant de votre compréhension. *Arrêté municipal interdisant les déjections canines sur le domaine public communal à télécharger sur notre site internet* **www.camaret.org**

VŒUX DE PHILIPPE DE BEAUREGARD, MAIRE DE CAMARET-SUR-AYGUES POUR L'ANNÉE 2022

Pour la deuxième année consécutive, nous n'avons malheureusement pas pu nous réunir à l'Espace René Roussière pour la traditionnelle présentation des vœux à cause de la crise sanitaire. Cependant, Monsieur le Maire a tenu à s'adresser aux Camarétois dans une vidéo de 10 minutes que vous pouvez retrouver sur notre site internet **www.camaret.org**

LA CCAOP AU CONTACT DES ENTREPRISES ET DES COMMERCES DU TERRITOIRE

Julien Merle, président de la CCAOP, maire de la Commune de Sérignan-du-Comtat et Vincent Faure, vice-président de la CCAOP délégué au développement économique, au tourisme, au commerce, à l'agriculture et par ailleurs maire de la Commune de Sainte Cécile les Vignes, ont rendu visite le 1er février dernier à l'épicerie fine et restaurant Un coin d'Italie. Philippe de Beauregard, vice-président de la CCAOP et maire de la Ville de Camaret, était également présent accompagné de son adjointe Sylvette Gill. Régulièrement, les élus de la CCAOP rendront visite aux entreprises et aux commerces du territoire intercommunal afin d'être au plus près des acteurs qui participent au développement économique en écoutant leurs préoccupations ou leurs suggestions. Géraldine et Christophe Deiana, gérants du coin d'Italie depuis près de 2 ans, ont ainsi pu longuement échanger avec les élus.

PERMANENCE DU CEDER À CAMARET DEPUIS LE 3 MARS DERNIER

ceder
Créateur d'actions écologiques

Que vous soyez propriétaire, locataire ou entreprise du petit tertiaire, dans le cadre de sa convention de partenariat avec la CCAOP, le CEDER (Centre pour l'environnement et le développement des énergies renouvelables) vous accompagne gratuitement dans les démarches de rénovation énergétique de votre logement et vous fournit des conseils personnalisés. Les conseillers du CEDER vous accueillent les premiers jeudis du mois, à La Maison pour Tous.
Contact : Info Energie au 04 90 36 39 16 ou infoenergie@ceder-provence.org

DOSSIER SUR LA 3EME FLEUR

EN VAUCLUSE :

- 2 communes obtiennent une 3ème fleur en 2021 : Valréas et Camaret
- 10 communes sont désormais labellisées avec 3 fleurs : Auribeau, Avignon, Bollène, Camaret, Les Taillades, Monieux, Monteux, Pernes-les-Fontaines, Vaison-la-Romaine et Valréas.
- Aucune commune n'est labellisée avec 4 fleurs

EN PACA :

- 8 communes obtiennent une 3ème fleur en 2021
- 87 communes sont désormais labellisées avec 3 fleurs
- 9 communes sont labellisées avec 4 fleurs : Bormes-les-Mimosas, Cannes, Cassis, Hyères-les-Palmiers, Istres, Le Lavandou, Menton, Nice et Sanary-sur-Mer

La nouvelle était tombée quelques jours avant Noël : la ville de Camaret décrochait sa 3ème fleur du Label « Villes et Villages fleuris - Qualité de Vie ». Après une première fleur obtenue en 2011 et une deuxième en 2018, cette troisième fleur obtenue dans le cadre du palmarès 2021 vient récompenser tous les efforts que la municipalité a pu mettre en œuvre depuis plus de 6 ans en matière de fleurissement et de politique environnementale, grâce au travail rigoureux de nos agents municipaux et des élus.

Ce mercredi 16 février, Monsieur le Maire Philippe de Beauregard accompagné d'Hervé Auriach, adjoint délégué aux travaux, à la voirie et aux festivités, de Raymond Karaszi, conseiller municipal délégué à la voirie et de Patrick Largeron, responsable des services techniques et du pôle espaces verts, se sont rendus à l'Hôtel de Région pour recevoir ce prix des mains de François de Canson, Vice-Président de la Région PACA et Président du Comité Régional de Tourisme (CRT).

Villes et Villages Fleuris
LE LABEL NATIONAL DE LA QUALITÉ DE VIE

Créé il y a plus de 60 ans, ce Label « Villes et Villages fleuris - Qualité de Vie » récompense tous les aspects de l'embellissement du cadre de vie d'une commune, de la diversité du patrimoine végétal à la gestion environnementale et la qualité de l'espace public. Cette approche globale et très complète est basée sur 60 critères bien précis. Les membres du Jury régional du Label se sont appuyés sur ces critères lors de leur passage dans notre village le 29 juin 2021 afin d'attribuer cette 3ème fleur.

DOSSIER SUR LA 3EME FLEUR

PHILIPPE DE BEAUREGARD, MAIRE DE CAMARET :

Nous sommes particulièrement heureux de cette reconnaissance. Je tiens à remercier nos agents des services techniques et nos agents des espaces verts sous la responsabilité de Patrick Largeron qui ont participé grandement à l'obtention de cette 3ème fleur. C'est une grande fierté pour eux et pour nous tous ! Au-delà de ce que laisserait penser le Label, c'est la qualité des espaces verts qui est prise en compte, mais aussi les efforts déployés par la commune en matière de politique environnementale depuis plusieurs années qui sont récompensés, afin d'améliorer le quotidien des Camarétois et de nos visiteurs. En effet, depuis quelques années, la municipalité de Camaret a souhaité diminuer l'impact environnemental de l'action communale : diminution de la consommation d'eau, réduction de la dépense énergétique, valorisation des produits du terroir, accompagnement du développement économique, maintien de l'agriculture, développement d'un tourisme durable (ouverture d'un local à vélos), etc. Notre volonté est de maintenir le dynamisme économique du village, de favoriser l'ancrage d'un tissu économique durable, d'agir pour le maintien d'une activité agricole et d'un centre-ville actif, et de valoriser le potentiel touristique grâce à la réalisation d'une Maison des Vins et des produits du terroir en entrée de ville, en partenariat avec la Communauté de Communes Aygues Ouvèze en Provence. Pour cela, de nombreux projets environnementaux verront le jour, comme l'installation de ruches, d'hôtels à insectes, la plantation d'arbres, la mise en place d'un parcours pédagogique et le lancement de "l'opération façades". Nous vous préciserons ces initiatives dans les prochains mois. »

> « L'objectif sera bien évidemment de conserver cette 3ème fleur lors de la prochaine visite du Jury régional en 2024. »

La commune a pris le parti de privilégier les plantes peu consommatrices d'eau, d'essences méditerranéennes et pérennes. Le fleurissement des massifs est favorisé de même que les surfaces de gazon laissent place à davantage de vivaces et d'arbustes méditerranéens : *Sedum, Valériane, Gaillarde, Sauge Grahamii, Millepertuis, Acanthe, Achillée Millefolium, Rose Trémière, Perovskia, Lavande, Gaura blanc, Rudbeckia, Agapante, Pittosporum.*
La mise en valeur des espaces se conjugue avec la volonté de gérer au mieux l'utilisation de l'eau.

PATRICK LARGERON, RESPONSABLE DES SERVICES TECHNIQUES ET DU POLE ESPACES VERTS :

Je tiens à féliciter l'ensemble de nos agents des services techniques pour leur implication ainsi que leur professionnalisme, qui travaillent sans relâche pour améliorer la qualité de vie des administrés. C'est la consécration de plusieurs années de travail. Dans quelques jours, une 3ème fleur sera apposée sur les panneaux aux entrées du village. Cette reconnaissance est le fruit du travail régulier entre tous nos services et les élus du conseil municipal qui nous font confiance. Nous mettrons tout en œuvre pour garder cette 3ème fleur ! »

> « Le végétal est un patrimoine collectif précieux, un élément essentiel à la qualité du cadre de vie. »

DOSSIER SUR LA 3EME FLEUR

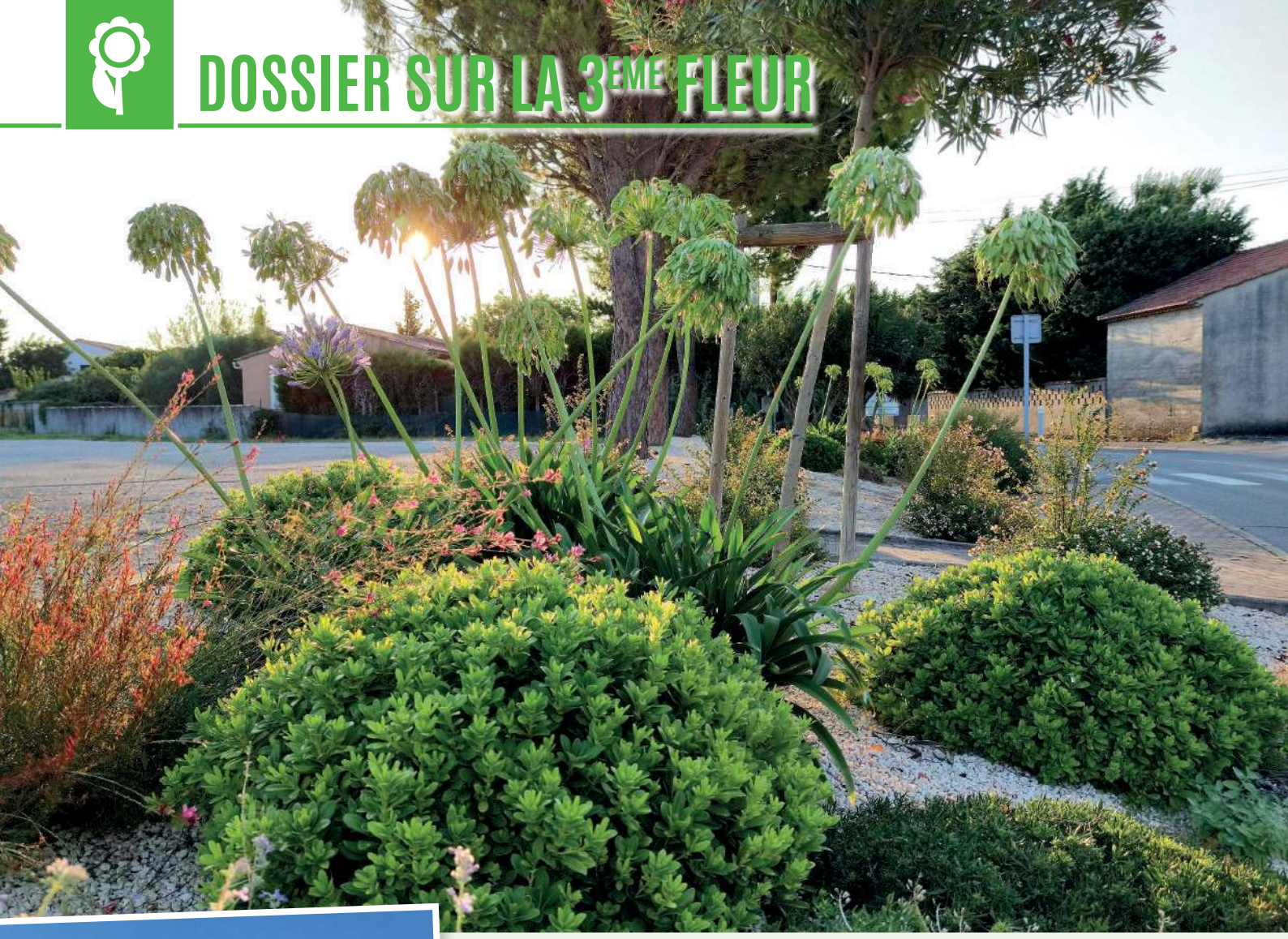

Les techniques d'arrosage permettent de limiter les prélèvements sur le réseau d'eau potable :

- Récupérateurs d'eau de pluie (centre de loisirs),
- Forages (stade),
- Paillage de chanvre et d'éclats de coco dans tous les massifs et jardinières : sa capacité de rétention en eau lui confère un rôle de tampon, limitant ainsi l'évaporation de l'eau,
- Insertion de laine de roche et incorporation de rétenteurs d'eau mouillant dans toutes les jardinières,
- Arrosage des massifs et surfaces engazonnées programmé en pleine nuit pour éviter les pertes d'eau,
- Coupe du gazon plus haute l'été : plus le gazon est coupé court, plus ses racines sont petites, plus il a besoin d'eau, et moins il résiste à la sécheresse de l'été !

La surface des plantations en pleine terre représente 4200 m², sur 20 sites différents (dont 5 giratoires).
La commune compte également une centaine de jardinières en plastique (représentant un quantitatif annuel de près de 600 plantes chaque année), et 30 jardinières en béton (soit au total environ 300 plantes).

En vue de la réduction de consommation d'eau des bâtiments communaux et des mesures d'économie d'énergie, la commune procède à :

- La réalisation d'un relevé des compteurs d'eau et suivi mensuel des index,
- La mise en place de réducteurs de pression sur les sanitaires,
- L'utilisation d'un véhicule électrique,
- La diminution de l'éclairage festif (saisonnalisation des compteurs forains, réduction de la période des illuminations de Noël),
- Remplacement des lanternes en faveur de luminaires moins énergivores.

La commune est engagée dans un programme d'économies d'énergie :

- Diagnostic énergétique des équipements climatiques des bâtiments communaux,
- Renforcement du suivi général des bâtiments,
- Travaux d'isolation (changement d'huisseries, isolation de combles et sous-sols),
- Installation de thermostats de chauffage,
- Programmation de veille automatique des outils bureautiques et informatiques.

DOSSIER SUR LA 3EME FLEUR

La gestion environnementale s'impose à tous les marchés publics lancés par la collectivité :

- Critère systématique pour les marchés de travaux, de fournitures, de services,
- Marché d'assistance technique et de prestations de repas issus de la production locale et/ou d'agriculture biologique et/ou raisonnée,
- Modification de la composition des apéritifs (produits de production locale), location de vaisselle (pas de vaisselle jetable),
- Tri dans tous les services municipaux,
- Marché hebdomadaire de producteurs,
- Structure multi-accueil BBC, équipée de panneaux photovoltaïques.

Les déplacements sont une des préoccupations majeures de la municipalité. Favoriser les déplacements doux et non motorisés, favoriser une approche intermodale, prendre en compte l'accessibilité des personnes à mobilité réduite :

- Limitation à 30 km/h sur le cœur de ville et à 50 km/h sur tous les chemins communaux,
- Accessibilité des voiries et espaces publics par tous, voie verte, cheminements piétonniers,
- Travaux de voirie intégrant des cheminements sécurisés piétons.

La commune entend préserver tout autant son patrimoine que sa culture et a choisi de maintenir une qualité paysagère dans tous ces travaux :

- Enfouissement des réseaux secs,
- Elaboration d'un Règlement Local de Publicité avec le concours de la CCAOP.

ENFANCE ET JEUNESSE

TOP DÉPART POUR LES TRAVAUX DU PARCOURS SPORTIF AUX JARDINS DE L'AYGUES

À l'initiative du Conseil Municipal des Enfants, et en partenariat avec les écoles de Camaret et le Club Ados, les travaux de la future piste de VTT ont débuté le 2 février dernier en présence de nos jeunes, de Monsieur le Maire Philippe de Beauregard et de plusieurs élus municipaux. Réalisée en interne par nos services techniques sous la responsabilité de Patrick Largeron, cette piste de cross sera réservée uniquement aux VTT. Chaque mercredi, le Conseil Municipal des Enfants et en période de vacances scolaires le Club Ados, iront sur place afin de suivre au plus près l'évolution du projet. Les travaux seront terminés dans le courant du printemps.

UN POINT SUR LES AUTRES PROJETS DU CONSEIL MUNICIPAL DES ENFANTS

Dans les prochaines semaines, nos jeunes du Conseil Municipal des Enfants iront visiter l'ensemble des services de la mairie afin qu'ils puissent découvrir de l'intérieur le fonctionnement de notre collectivité. Le 18 mai prochain, ils seront plusieurs à se rendre à Paris pour visiter l'Assemblée Nationale, un voyage que prépare depuis plusieurs semaines Ablatif Barqi, agent d'animation de la ville de Camaret.

CARNAVAL DE L'ÉCOLE SAINT ANDÉOL

Vous les avez sans doute croisés le 1er mars dernier, les élèves de l'école Saint Andéol ont défilé dans les rues du village pour célébrer Carnaval. Les rires, les sourires, les cris et les danses des enfants (et de leurs maîtresses !) étaient au rendez-vous.

SORTIE SKI DE LA GARE AUX ENFANTS

Les enfants du Centre de Loisirs de Camaret étaient à Serre-Chevalier pour une semaine de ski fin février. Retour en images sur ce séjour…

LA COLLECTE

Quelques jours après le début de la guerre en Ukraine et face à l'ampleur de la catastrophe humanitaire qu'elle induit, la ville de Camaret en coopération avec la communauté polonaise locale, a lancé un appel le 1er mars pour récolter de la nourriture, des produits d'hygiène, des médicaments, des sacs de couchage et des tapis de sol pour venir en aide aux réfugiés Ukrainiens. Départ prévu dans la nuit du 9 au 10 mars avec le minibus publicitaire de la mairie pour emmener les dons récoltés directement sur place à la frontière Ukraino-polonaise. Devant l'énorme afflux de dons que nous avons reçu à l'accueil de la mairie, nous avons dû trouver un camion plus important grâce au Comptoir de Mathilde qui nous a prêté gracieusement un camion d'une capacité de 20 m^3. Nous les remercions pour ce geste de solidarité.

La ville de Camaret remercie chaleureusement les très nombreux Camarétois, mais aussi les habitants des villes voisines du Haut Vaucluse et même de plus loin qui nous ont déposé des dons. Nous remercions également les mairies de Travaillan, Violès, Sérignan-du-Comtat, Piolenc etc., les commerçants et la pharmacie de Camaret, le personnel de santé, les entreprises (Intermarché, FG Cosmétiques, Raynal et Roquelaure, le Cabanon, Décathlon, la distillerie du Bois des Dames etc.), les associations camarétoises (le Comité de jumelage italien), Groupama, les écoles de Camaret et notamment l'école Saint Andéol, le collectif Violèsien qui nous a reversé la moitié des bénéfices de leur loto organisé le 5 mars, Chrétienté Solidarité qui nous a offert les frais de carburant, à Vinci Autoroutes qui nous a offert le péage, le Secours Catholique ainsi que tous ceux qui nous ont proposé leur aide ou leur service. Sans oublier tous nos élus qui ont préparé le conditionnement des dons dans des cartons.

Monsieur le Maire a présenté le 9 mars à la presse, le camion chargé qui était prêt à partir la nuit suivante en direction de Jaroslaw à la frontière entre la Pologne et l'Ukraine. Pour mener à bien cette mission, deux agents de la ville de Camaret étaient prévus sur leurs congés pour ce voyage humanitaire : Yann Baly (Directeur général des services) et Kévin Banck (responsable de la communication). Un convoi de la ville d'Orange s'est joint au nôtre pour ce long trajet, dans un bel esprit d'équipe.

LE VOYAGE

Le camion chargé avec près d'une tonne et demie de marchandises a pris le chemin de la frontière Ukrainienne le 10 mars vers 4 h du matin pour deux jours de route. Lors d'une pause bien méritée à l'ouest de la Pologne le soir même, nos deux agents ont pu rencontrer Alexandra et Dalia qui ont été recueillies dans une famille polonaise. Le papa et le frère aîné (21 ans) sont restés au combat en Ukraine. Leur ville, à l'est de Ternopol, a été bombardée le matin même par les Russes. L'angoisse et la tristesse de Dalia et de sa maman ont été un peu atténuées par quelques présents: de la nourriture, des vêtements et des jouets.
Arrivés le vendredi 11 mars en fin de journée à Jaroslaw, nos agents ont immédiatement fait une reconnaissance avec une représentante de la municipalité et le responsable de la structure diocésaine qui prend une part importante dans l'accueil des réfugiés, afin de définir le déchargement de notre cargaison prévu le lendemain, en fonction des besoins actuels. Jaroslaw est l'un des nœuds centraux dans l'accueil des réfugiés du côté de la Pologne. Depuis le début de la guerre, de nombreux réfugiés ont été pris en charge par la communauté Ukrainienne de Pologne qui s'est très vite mobilisée pour récupérer familles et amis mais également par les familles polonaises. De nouveaux flux de réfugiés vont arriver à Jaroslaw suite à la progression de l'armée russe: tout doit être prêt pour pouvoir les accueillir.
La première partie de notre cargaison qui a été déchargée dans la matinée du samedi 12 mars dans un entrepôt de la municipalité de Jaroslaw sera répartie en fonction des besoins actuels: le matériel médical sera distribué à l'hôpital de Jaroslaw et à celui de Lviv directement en Ukraine pour soigner les enfants et les blessés de guerre. La nourriture et les produits d'entretien iront dans les centres pour réfugiés. Monsieur le Maire de Jaroslaw, Waldemar Paluch, était présent pour l'occasion malgré un agenda chargé lié à plusieurs visites ministérielles.
La deuxième partie a été déchargée directement à deux kilomètres de la frontière avec l'Ukraine dans un grand centre d'accueil qui voit arriver quotidiennement des milliers de réfugiés en bus, en voiture et même certains à pied. Ils sont accueillis par des bénévoles et des associations sous l'œil bienveillant de l'armée polonaise. Tout est parfaitement organisé: la nourriture dans une grande salle, les produits d'hygiène dans une autre et au milieu des centaines de lits picots installés dans les allées du centre. La plupart des réfugiés sont des femmes, des enfants et quelques personnes âgées. L'émotion y est intense, la douleur des réfugiés est palpable: beaucoup d'entre eux ont laissé des maris et des fils en Ukraine qui combattent pour défendre leur pays.

Дякую
(merci en Ukrainien)

Dalia, la jeune Ukrainienne que nous avons rencontré ce week-end, nous a laissé ce dessin pour remercier tous ceux qui ont participé à la grande collecte!

DOCUMENT D'INFORMATION COMMUNAL SUR LES RISQUES MAJEURS (D.I.C.R.I.M.) CAMARET-SUR-AIGUES

La prévention, notre priorité

L'information et la sensibilisation des citoyens face aux risques majeurs sur notre commune sont des éléments essentiels pour une prévention efficace.

L'équipe municipale a décidé l'élaboration du Plan Communal de Sauvegarde afin de préserver la sécurité des habitants de Camaret et de protéger au mieux leurs biens et leur environnement. Ce plan a pour objectif de définir les mesures de prévention et de secours prises pour faire face à cette situation de crise. La réalisation du P.C.S. répond par ailleurs à l'obligation réglementaire qui lui est faite.
Ce D.I.C.R.I.M. présente les risques qui menacent notre territoire, rappelle les consignes de sécurité à respecter, les moyens d'alerte prévus par la commune, les numéros d'urgence et les démarches à suivre si une telle situation survient sur la commune.

En de telles circonstances, vigilance et entraide sont nécessaires et salvatrices.

Le Maire de Camaret-sur-Aygues

LES RISQUES MAJEURS AUXQUELS NOTRE COMMUNE EST EXPOSÉE :

- **Inondation**
- **Sécheresse**
- **Neige / Verglas**
- **Tempête**
- **Séisme**
- **Transport de matières dangereuses**
- **Pandémie**
- **Canicule**
- **Risque nucléaire**
- **Grand froid**

LES ARRÊTÉS PORTANT RECONNAISSANCE DE L'ÉTAT DE CATASTROPHE NATURELLE (CatNat)

- **4** arrêtés CatNat **Inondation**
- **1** arrêté CatNat **Mouvement de terrain**
- **1** arrêté CatNat **Phénomène lié à l'atmosphère**

Document élaboré le 10-02-2022 avec la collaboration de Groupama et predict

INFORMATION

LE DISPOSITIF DE SAUVEGARDE

LES MOYENS D'ALERTE SUR MA COMMUNE

Pour diffuser une alerte à la population, la municipalité dispose des moyens suivants:

- Appels téléphoniques
- Porte à porte
- Panneaux lumineux
- Sirène
- Site internet de la commune
- Réseaux sociaux
- Application mobile

OÙ SE RÉFUGIER EN CAS D'ÉVACUATION ?

En cas d'évacuation, la municipalité vous invite à vous rendre dans l'un des centres d'accueil suivants:

CLSH, CLSH la Gare aux enfants

LES NUMÉROS & LIENS UTILES

- N° Mairie : 04 90 37 22 60
- Intercommunalité / EPCI : 04 90 29 46 10
- Pompiers : 18 ou 112
- Police / Gendarmerie : 17
- Police municipale : 04 90 37 82 66
- Site commune : www.camaret.org
- Préfecture : www.vaucluse.gouv.fr
- Inforoute : www.inforoutes84.fr
- Météo France : www.meteofrance.com
- Vigicrues : www.vigicrues.gouv.fr
- France Bleu : 100.4 FM

Dans tous les cas, respectez les consignes de sécurité diffusées par les autorités

Document élaboré le 10-02-2022 avec la collaboration de Groupama et predict

LE RISQUE INONDATION

L'inondation est une **submersion, rapide ou lente, d'une zone habituellement hors d'eau**. Lorsque celle-ci est densément urbanisée, l'impact de ces débordements sur les personnes, les biens, les équipements ou les activités économiques peut être très dommageable. Les mesures préventives, comme les comportements de mise en sécurité, permettent de réduire ces conséquences et d'**améliorer la résilience** des populations, du territoire et des activités économiques.

Les **repères de crues** ont pour vocation de sensibiliser la population au risque d'inondation et de favoriser la conscience du risque, en nous rappelant qu'une crue majeure peut se reproduire à l'avenir.

LES CONSIGNES DE SÉCURITÉ

AVANT

- Téléchargez "Groupama ma prévention Météo" sur votre smartphone.
- Disposez d'un poste de radio à piles (Radio France, France Info).
- Informez-vous sur le risque (mairie, préfecture).

PENDANT

- **Évitez tout déplacement inutile.**
- **N'allez pas chercher vos enfants à l'école.**
- Ne téléphonez qu'en cas de besoin.
- Sur demande des autorités, **rejoignez un centre d'accueil.**

À L'ANNONCE DE LA MONTÉE DES EAUX :

- Protégez-vous et votre habitation.
- **Mettez-vous en sécurité dans un abri en dur, montez dans les étages. Ne descendez pas dans les sous-sols.**
- Coupez les alimentations en électricité et en gaz.

VOUS CIRCULEZ AU MOMENT DE L'ALERTE :

- **Ne circulez pas dans une zone inondée. Éloignez-vous des cours d'eau, berges et ponts.**

APRÈS

- Ne rétablissez les réseaux qu'après vérification technique. Assurez-vous que l'eau du robinet est potable.
- Faites l'inventaire des dégâts. Déclarez le sinistre au plus tôt à votre assureur.
- Aérez et désinfectez les pièces.

⚠ LES SECTEURS EXPOSÉS

Document élaboré le 10-02-2022 avec la collaboration de Groupama et predict

INFORMATION

LE RISQUE TEMPÊTE

Une tempête est un phénomène météorologique durant lequel des **vents forts à violents** se produisent sur une large zone géographique.

Ce phénomène peut avoir des **conséquences graves sur la population, les biens** (chutes d'objets divers (toitures, cheminées, grues, chapiteaux, etc.), détérioration des lignes électriques et de communication, perturbation des réseaux de transports, etc...) **et l'environnement** (déforestation, perte d'infiltration des sols et augmentation du risque d'inondation,...).

LES CONSIGNES DE SÉCURITÉ

AVANT

- Rangez ou fixez les objets susceptibles d'être emportés ou endommagés (mobilier de jardin, objets divers).
- Vérifiez le bon ancrage au sol des structures légères (serres, vérandas, cabanons).
- Fermez les portes et les volets.
- Dans la mesure du possible, rentrez chez vous.

PENDANT

- Dans la mesure du possible restez chez vous.
- Évitez tout déplacement inutile, réduisez votre vitesse en cas de déplacement impératif.
- N'intervenez pas sur les toitures.
- Ne vous promenez pas en forêt ou sur le littoral.
- Mettez-vous à l'écoute de vos stations de radio locales.

APRÈS

- Ne rétablissez les réseaux qu'après vérification technique.
- Ne touchez en aucun cas à des fils électriques tombés au sol.

DANS TOUS LES CAS, RESPECTEZ LES CONSIGNES DE SÉCURITÉ DIFFUSÉES PAR LES AUTORITÉS.

Document élaboré le 10-02-2022 avec la collaboration de Groupama et predict

LE RISQUE NEIGE / VERGLAS

LES CONSIGNES DE SÉCURITÉ

- Protégez-vous des chutes et protégez les autres en dégageant la neige, en salant les trottoirs (évitez de stocker la neige dans les avaloirs et fossés pour ne pas gêner l'écoulement des eaux lors du redoux).
- Évitez de circuler ; en cas d'obligation de déplacement, munissez-vous d'équipements spéciaux.
- Ne touchez pas aux fils électriques tombés à terre.
- Écoutez la radio et respectez les consignes des autorités.

DANS TOUS LES CAS, RESPECTEZ LES CONSIGNES DE SÉCURITÉ DIFFUSÉES PAR LES AUTORITÉS.

Les **chutes de neige et les phénomènes de verglas ou de pluies verglaçantes** sont consécutifs à des précipitations qui se produisent lorsque les températures sont négatives ou proches de 0°C.

Elles peuvent entrainer **la formation de phénomènes glissants** sur les trottoirs et le réseau routier et une augmentation de poids sur les bâtiments et les infrastructures.

Ce phénomène a possiblement des **conséquences graves pour la population** (hypothermie, risque de fractures liées aux sols glissants, risque lié aux chutes de branches et toitures, etc.), **les biens et la vie quotidienne** (chutes des lignes électriques, perturbations des réseaux de transport, effondrement des toitures, chutes de branches...).

LE RISQUE SISMIQUE

Un séisme, ou tremblement de terre, est une **secousse du sol due aux mouvements des plaques tectoniques**.

Selon leur intensité et leur durée, les séismes peuvent causer **des dégâts importants et mettre en danger des vies** ainsi que générer des pertes économiques et des difficultés de communication.

LES CONSIGNES DE SÉCURITÉ

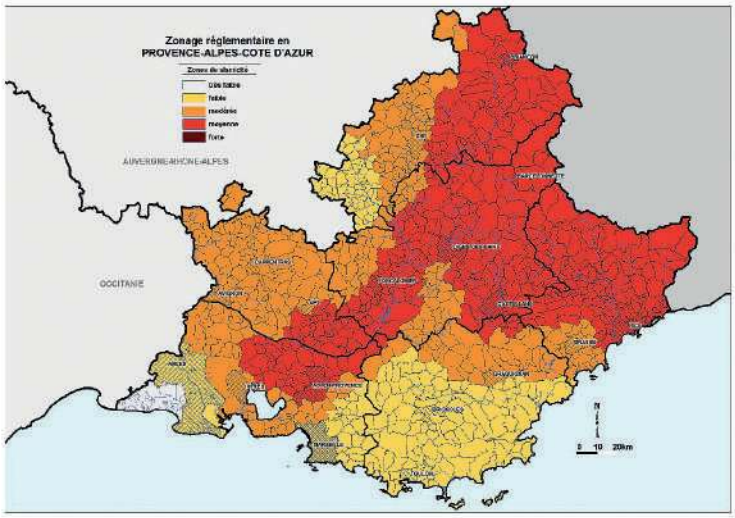

- **Abritez-vous** loin des fenêtres.
- Après la secousse, **coupez les réseaux, ne fumez pas.**
- À l'extérieur, éloignez-vous des constructions, lignes électriques.
- Dès que vous le pouvez, **rejoignez un point de rassemblement.**

DANS TOUS LES CAS, RESPECTEZ LES CONSIGNES DE SÉCURITÉ DIFFUSÉES PAR LES AUTORITÉS.

Document élaboré le 10-02-2022 avec la collaboration de Groupama et predict

INFORMATION

LE RISQUE TRANSPORT DE MARCHANDISES DANGEREUSES

Le risque T.M.D. est consécutif à un accident impliquant un **transport de marchandises dangereuses par voie routière, ferroviaire, fluviale ou canalisations** (gazoduc, oléoduc, pipeline, etc.). Il peut avoir des conséquences graves pour la population, les biens et/ou l'environnement liées aux phénomènes induits : explosion, incendie, dégagement de nuage toxique, voire la combinaison de ces phénomènes.

LES CONSIGNES DE SÉCURITÉ

Confinez-vous rapidement dans le bâtiment le plus proche.

Ne fumez pas. Évitez les gestes pouvant provoquer une flamme ou une étincelle.

LES SECTEURS EXPOSÉS

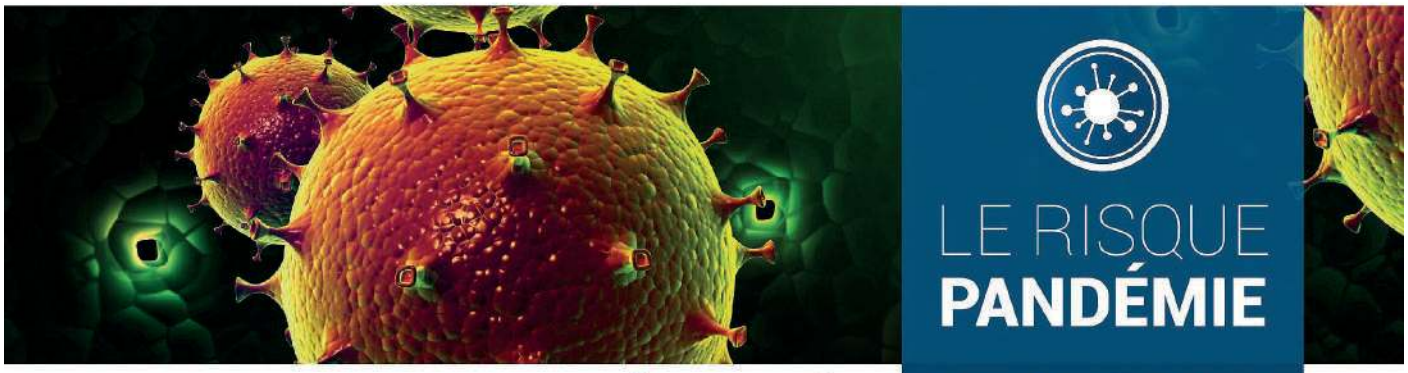

LE RISQUE PANDÉMIE

Le risque pandémie désigne la propagation soudaine et rapide d'une maladie pouvant se répandre à grande échelle en contaminant l'homme.

Il peut avoir des conséquences graves sur la population, pouvant toucher des millions de personnes quand celles-ci ne sont pas immunisées ou quand la médecine ne dispose d'aucun médicament pour traiter les malades (exemple du COVID 19).

LES CONSIGNES DE SÉCURITÉ

Respectez les mesures d'hygiène recommandées (lavage régulier des mains, port du masque dans les lieux publics, distanciation physique etc.).

Évitez les contacts avec les personnes malades et/ou les animaux infectés. Si vous êtes/ou avez été en contact avec une personne malade, isolez-vous et faîtes vous tester.

Faites-vous vacciner contre le virus pandémique dès lors qu'une campagne de vaccination est spécifiquement organisée.

En cas de symptômes caractéristiques de la maladie, **appelez votre médecin traitant ou le 15.**

DANS TOUS LES CAS, RESPECTEZ LES CONSIGNES DE SÉCURITÉ DIFFUSÉES PAR LES AUTORITÉS.

Document élaboré le 10-02-2022 avec la collaboration de Groupama et predict

LE RISQUE CANICULE

Le risque canicule survient lorsque les températures journalières (**diurnes et nocturnes**) atteignent, durant plusieurs jours, des valeurs nettement supérieures **aux normales saisonnières du département concerné**. Il s'accompagne souvent d'autres phénomènes dangereux : sécheresse et appauvrissement de la ressource en eau, augmentation du risque d'incendie, pollution atmosphérique, etc.

Ces périodes de canicule ont des **conséquences graves pour les personnes fragilisées** (coup de chaleur, déshydratation, troubles respiratoires,...) pour les **biens et la vie quotidienne** (fissuration des façades des habitations, pollution des zones urbanisées...).

LES CONSIGNES DE SÉCURITÉ

- Hydratez-vous en buvant de l'eau régulièrement (ne consommez pas d'alcool).
- Restez à votre domicile dans les pièces les plus fraîches. Fermez les volets le jour.
- Évitez les efforts physiques et les sorties aux heures les plus chaudes.
- Donnez et prenez des nouvelles de votre entourage.
- Écoutez la radio et respectez les consignes des autorités.

DANS TOUS LES CAS, RESPECTEZ LES CONSIGNES DE SÉCURITÉ DIFFUSÉES PAR LES AUTORITÉS.

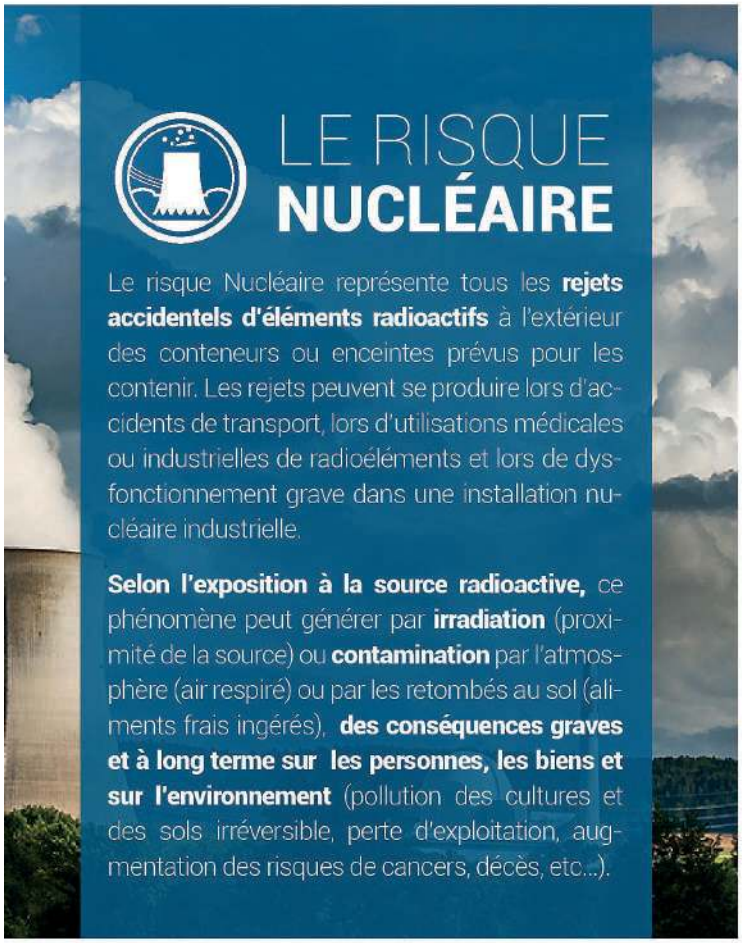

LE RISQUE NUCLÉAIRE

Le risque Nucléaire représente tous les **rejets accidentels d'éléments radioactifs** à l'extérieur des conteneurs ou enceintes prévus pour les contenir. Les rejets peuvent se produire lors d'accidents de transport, lors d'utilisations médicales ou industrielles de radioéléments et lors de dysfonctionnement grave dans une installation nucléaire industrielle.

Selon l'exposition à la source radioactive, ce phénomène peut générer par **irradiation** (proximité de la source) ou **contamination** par l'atmosphère (air respiré) ou par les retombés au sol (aliments frais ingérés), **des conséquences graves et à long terme sur les personnes, les biens et sur l'environnement** (pollution des cultures et des sols irréversible, perte d'exploitation, augmentation des risques de cancers, décès, etc...).

LES CONSIGNES DE SÉCURITÉ

- Écoutez la radio. Respectez les consignes des autorités.
- Fermez et calfeutrez portes, fenêtres et ventilations.
- Rentrez rapidement dans le bâtiment le plus proche.

⚠ LES SECTEURS EXPOSÉS

- Allez chercher les comprimés d'iode en Mairie ou dans votre pharmacie selon l'ordre des autorités.
- Les comprimés d'iode ne se prennent que sur ordre des autorités.

Document élaboré le 10-02-2022 avec la collaboration de Groupama et predict

INFORMATION

LE RISQUE GRAND FROID

Le risque de Grand Froid est lié à la survenue de températures atteignant des **valeurs nettement inférieures aux normales saisonnières du département concerné et s'étalant sur plusieurs jours.** Il s'accompagne souvent d'autres phénomènes météorologiques dangereux : formation de verglas et de glace, chutes de neige, pollution atmosphérique etc.

Ces périodes de Grand Froid ont des **conséquences graves pour les personnes fragilisées** (hypothermie, aggravation des pathologies et des maladies infectieuses, intoxication par le monoxyde de carbone...), **les biens et la vie quotidienne** (gel des réseaux électrique, des conduites d'alimentation, coupure de la circulation ferroviaire, aérienne, etc.).

LES CONSIGNES DE SÉCURITÉ

- Protégez vos canalisations et compteur d'eau.
- Évitez de vous déplacer.
- Limitez les efforts physiques et les activités à l'extérieur.
- Écoutez la radio et respectez les consignes des autorités.
- Donnez et prenez des nouvelles de votre entourage.
- Si vous remarquez une personne en difficulté dans la rue, composez le 115 (n° d'urgence).

DANS TOUS LES CAS, RESPECTEZ LES CONSIGNES DE SÉCURITÉ DIFFUSÉES PAR LES AUTORITÉS.

LE RISQUE SÉCHERESSE

Le risque de sécheresse est lié au **manque de précipitations et/ou à des prélèvements excessifs** ou inadaptés de l'eau disponible. La sécheresse existe en toute saison, toutefois elle peut être accentuée par les fortes températures. Ce phénomène peut avoir des conséquences sur la ressource en eau. Il peut en résulter des **restrictions d'usage** pour préserver la ressource pour les usages quotidiens et professionnels.

Des **phénomènes** peuvent être **associés** à un épisode de sécheresse : canicule, retrait gonflement des argiles, appauvrissement de la nappe phréatique, déficit des ressources en eau, baisse des niveaux des cours d'eau, barrages et retenues d'eau, risque d'incendie, pollution atmosphérique en cas d'absence de vent.

PRÉVENIR LA SÉCHERESSE

Les bons gestes pour économiser l'eau :

- Réparez toute fuite d'eau sans tarder.
- Privilégiez les douches aux bains.
- Installez des équipements sanitaires économes en eau.

Respectez l'**arrêté préfectoral de restriction de l'usage de l'eau** en vigueur dans votre département (limiter ou stopper l'arrosage des jardins et/ou pelouse, ne pas laver sa voiture, ne pas remplir sa piscine....).

Document élaboré le 10-02-2022 avec la collaboration de Groupama et predict

LES NIVEAUX DE SÉCURITÉ PREDICT

PARTICULIER
Chaque citoyen doit être acteur de sa propre mise en sécurité.

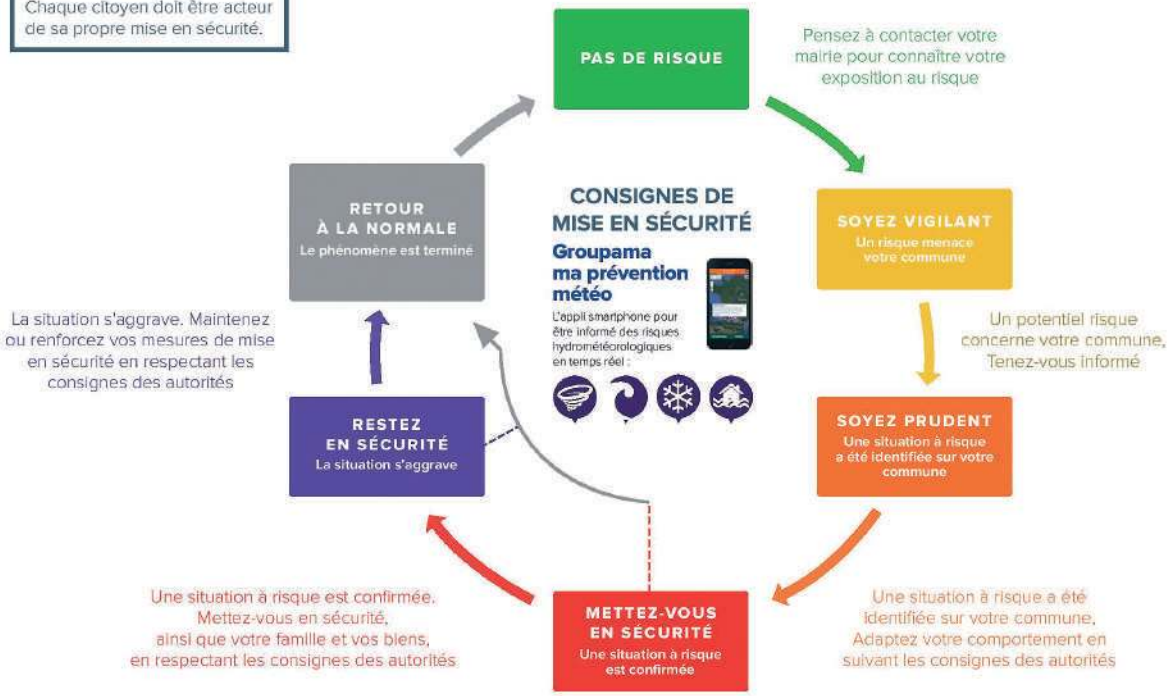

J'AGIS POUR MA SECURITE

CONSTITUEZ **VOTRE KIT DE SÉCURITÉ**

LE PLAN FAMILIAL DE MISE EN SURETE

Le Plan Familial de Mise en Sureté (PFMS) destiné aux personnes vivant sous le même toit afin de leur permettre de se préparer aux situations de crise :

Document téléchargeable
http://www.mementodumaire.net/wp-content/uploads/2012/06/Pfms.pdf

LES DEMARCHES D'INDEMNISATION

1 **Contactez votre assurance**

2 **Prenez des photos de votre sinistre**

3 **Ne jetez rien jusqu'à l'expertise**

4 **Déclarez le sinistre** (en recommandé, dans les 10 jours suivant le classement CATNAT)

Document élaboré le 10-02-2022 avec la collaboration de Groupama et predict

NOUVEAU À CAMARET

« LA SAUCISSE », UN NOUVEAU FOOD-TRUCK DE SPÉCIALITÉS ALLEMANDES À CAMARET

Le chef Sirio propose des grillades de différentes variétés de saucisses, des boulettes de viande, des escalopes ou des entrecôtes accompagnées de sauces fabrication maison, pain, oignons et frites. Retrouvez « La Saucisse » tous les dimanches de 17 h 30 à 21 h 30 sur le parking du motoball depuis le dimanche 6 mars 2022. Informations et renseignements : info@la-saucisse.com

FOCUS SUR UNE ENTREPRISE

Installée depuis près de 10 ans sur Camaret, Michèle Buchot est magnétiseuse-énergéticienne et maître-enseignante en thérapie Reiki. Le Reiki est une pratique destinée à remettre en contact l'énergie du Qi et notre force vitale intérieure pour réveiller nos mécanismes d'autoguérison.
Grâce à l'utilisation de cette méthode, Michèle agit sur les émotions de ses patients pour les accompagner à vivre plus sereinement et paisiblement, en travaillant sur des périodes particulières (traumatismes suite à un accident, un cancer, un divorce ou un souci professionnel) qui les ont touchées. Elle utilise régulièrement ses mains pour trouver les points de blocage et travaille également sur les points d'acupuncture au niveau des pieds, en exerçant des points de compression pour soulager certaines douleurs.

> « Mon objectif est de donner les clés à mes patients pour les aider à sortir la tête de l'eau et à les rendre autonome dans la vie ! »

Contact : 06 73 71 21 84 *(uniquement sur rendez-vous)*

Michèle Buchot est également auteur, elle a sorti son premier ouvrage en mai 2020 « Et s'il parlait… » aux éditions Encre Rouge. Un roman fictif et inspirant qui nous transporte et qui nous fait réfléchir au sens de la vie. Un article dans le 23e numéro du Ravelin (été 2020) lui avait été consacré. Vous pouvez commander son ouvrage à la librairie Une belle histoire de Camaret.

ÉTAT-CIVIL

Ils nous ont quittés

- **JOLY Jean-Baptiste**
  décédé le 29 novembre 2021 à AVIGNON
- **ARNOUX Hélène**
  décédée le 25 décembre 2021 à CAMARET
- **BONNEFOY Stéphan**
  décédé le 28 décembre 2021
  à AIX-EN-PROVENCE
- **THOMAS Marinette**
  décédée le 29 décembre 2021 à ORANGE
- **BOYER Marcel**
  décédé le 30 décembre 2021 à ORANGE
- **GONZALEZ Isabelle**
  décédée le 1er janvier 2022 à ORANGE
- **CHEVRY Albert**
  décédé le 4 janvier 2022 à VALENCE
- **SIFFRID ép. MATÉOS Ghislaine**
  décédée le 5 janvier 2022 à AVIGNON
- **MONANGE ép. ANDRÉ Simone**
  décédée le 6 janvier 2022 à ORANGE
- **MURZILLI Hélène**
  décédée le 18 février 2022 à VIOLES

Bienvenue à

- **MUTSCHLER Eliott**
  né le 6 décembre 2021 à ORANGE
- **BOURAS Naïl**
  né le 15 janvier 2022 à ORANGE
- **FRADET Gabriel**
  né le 1er février 2022 à ORANGE
- **BEROT Martin**
  né le 1er février 2022 à ORANGE
- **DESAUVAGE Emma**
  née le 3 février 2022 à CARPENTRAS
- **POINT Jules**
  né le 7 février 2022 à ORANGE
- **HAGGERTY James**
  né le 19 février 2022 à ORANGE
- **AUGUSTE Noham**
  né le 17 février 2022 à AVIGNON
- **TUR Ilyan**
  né le 24 février 2022 à CARPENTRAS

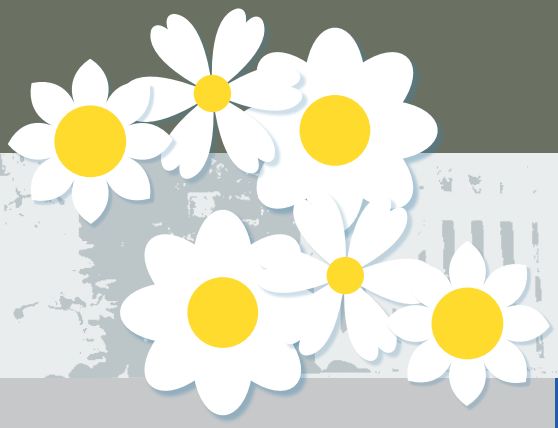

TRIBUNE LIBRE

GROUPE D'OPPOSITION « ENSEMBLE POUR CAMARET »

Alors que nous devrions aborder ici des sujets d'intérêt communal, la triste actualité internationale impose son calendrier. La guerre est aux portes de l'Europe. Une guerre triste. Aujourd'hui, toutes nos pensées vont vers les femmes, les enfants et les hommes d'Ukraine. Nous ne saurions que trop vous encourager à leur apporter toute l'aide possible selon vos moyens, en nourriture, argent, vêtements ou tout produit de première nécessité. Ne les lâchons pas. Aidons-les à garder courage par notre soutien constant.

Votre groupe de la minorité municipale Ensemble pour Camaret : Jean-Baptiste Savin, Françoise Virlouvet, Richard Brancorsini, Jean-François Normani.

Restons en contact :
Notre Blog :
http://ensemblepourcamaret.blogspot.fr/
Téléphone : **07 82 50 48 67**
: https://www.facebook.com/ensemble.pour.camaret

AGENDA

VOTRE PRINTEMPS 2022 À CAMARET-SUR-AYGUES

Tous les mercredis matins de 8 h à 12 h

MARCHÉ PROVENÇAL
sur le parking du Motoball

Tous les premiers dimanches du mois de 9 h à 12 h

RENCARD AUTO
sur le parking du Motoball

MARS

Dimanche 27 mars à 14 h

- LOTO DE L'AMICALE LAÏQUE
  À la Halle des sports

AVRIL

Samedi 2 avril à 20 h

- SOIRÉE TAPAS-DANSANTE
  À l'Espace René Roussière

Dimanche 3 avril

- BALADE GOURMANDE DU PLAN DE DIEU

Dimanche 10 avril

- 1ER TOUR DE L'ÉLECTION PRÉSIDENTIELLE
  À l'Espace René Roussière

Samedi 23 avril à 18 h

- CÉRÉMONIE EN HOMMAGE AUX PILOTES DE L'US AIR FORCE
  À la stèle du Plan de Dieu

Dimanche 24 avril

- 2E TOUR DE L'ÉLECTION PRÉSIDENTIELLE
  À l'Espace René Roussière

Dimanche 24 avril à 17 h 30

- CONCERT DES « AMIS DE L'ORGUE »
  À l'église Saint Andéol

MAI

Dimanche 1er mai

- FÊTE DE LA SAINT ANDÉOL
  Dans le centre-ville

Dimanche 8 mai

- COMMÉMORATION DE LA FIN DE LA 2E GUERRE MONDIALE
  Devant la fresque de l'église Saint Andéol

Dimanche 22 mai

- BROCANTE DANS LE VILLAGE ORGANISÉE PAR L'APEL SAINT ANDÉOL

Dimanche 29 mai à 18 h

- CONCERT DES « AMIS DE L'ORGUE »
  À l'église Saint Andéol

SOUS RÉSERVES DES RESTRICTIONS SANITAIRES EN VIGUEUR

D'autres événements pourront également avoir lieu, n'hésitez pas à consulter toutes les informations nécessaires sur les réseaux sociaux de la ville, sur le site internet et les affichages communaux (dans les commerces et sur le panneau lumineux en face du stade du Motoball).

JUIN

Du vendredi 3 au lundi 6 juin

- FÊTE VOTIVE
  Dans le centre-ville

Vendredi 10 juin

- BODEGA DES JEUNES AGRICULTEURS
  Sur le stade de Motoball

Dimanche 12 juin

- 1ER TOUR DES ÉLECTIONS LÉGISLATIVES
  À l'Espace René Roussière

Samedi 18 juin

- COMMÉMORATION DE L'APPEL DU 18 JUIN 1940 ET JOURNÉE D'HOMMAGE AUX MORTS POUR LA FRANCE EN INDOCHINE
  Sur le square de l'Abbé Persat

Dimanche 19 juin

- 2E TOUR DES ÉLECTIONS LÉGISLATIVES
  À l'Espace René Roussière

WWW.CAMARET.ORG